

Courtemelon, le 6 novembre 2012

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N°12/2012

Les conditions de cet automne sont difficiles : pluies fréquentes, avertissement de l'hiver, si bien que de nombreux retards ont été pris dans les travaux des champs. Il faut cependant se rappeler que nous avons déjà connu ces conditions, même si les derniers automnes ont été plus cléments, voire doux et secs. Quoi qu'il en soit, ce sont les conditions météorologiques et l'état du sol qui donnent le ton.

### PER : interdiction de traiter

Les applications de produits phytosanitaires (y compris les granulés molluscicides) sont interdites, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, jusqu'au 15 février 2013. Des autorisations exceptionnelles de traitement durant la période hivernale sont envisageables, pour des cas dûment justifiés.

### CÉRÉALES D'AUTOMNE

**Stades** : levée à début tallage.

Plusieurs semis sont encore à réaliser.

**Semis tardifs** : pour les semis tardifs, ne pas oublier d'adapter la densité de semis. Pour les semis de début novembre, il est généralement conseillé de semer 450 grains par m<sup>2</sup>. Pour les semis de fin novembre, augmenter encore la densité de 50 à 100 grains par m<sup>2</sup>.

**Limaces** : les dégâts occasionnés par les limaces sont nombreux, ce qui n'est pas étonnant du fait de l'importance des chutes de pluie de cette année. Les cultures sont à contrôler jusqu'au stade 3 feuilles. Si nécessaire, prévoir l'application d'un granulé molluscicide (pensez alors à la demande d'autorisation).

**Désherbage** : les cultures qui n'ont pas encore été désherbées seront à désherber au printemps prochain.

**Maïs** : après la récolte, prévoir de bien incorporer les résidus de récolte par un labour.

→ Voir aussi le bulletin précédent.

**Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*)** : cette année encore, aucun de ces insectes de quarantaine n'a été capturé dans le canton (8 pièges avaient été installés).

### COLZA

La plupart des cultures présentent 6 à 8 feuilles, avec parfois un début d'élongation de la tige, sans commune mesure avec ce qui était observé à pareille date en 2011. En définitive et sauf quelques exceptions, les colzas ont toutes leurs chances de bien entrer dans l'hiver.

**Insectes ravageurs** : dans l'ensemble, l'altise n'a pas causé de gros problème, mais il y a quelques exceptions. Les charançons du bourgeon terminal sont apparus dans les cultures. Quelques traitements spécifiques contre l'un ou l'autre de ces ravageurs d'automne ont été réalisés afin d'appréhender l'utilité de telles pratiques.

### HERBAGES : campagnols

Les observations que nous avons réalisées dans les Franches-Montagnes dénotent des populations de campagnols terrestres qui restent importantes. Si une petite tendance à la diminution semble se dessiner, il faut encore s'attendre à d'importants dégâts. Les conditions de l'hiver à venir seront déterminantes pour le développement de ces rongeurs et donc pour l'ampleur des dégâts que l'on constatera au printemps prochain.

De manière générale, il ne faut pas surestimer l'effet des rigueurs hivernales sur les campagnols ; ces derniers craignent en effet plus l'humidité que le froid. Ce sont par contre leurs ennemis naturels qui sont gênés en cas de longue couverture neigeuse.

Il est tout indiqué de récolter, dans la mesure du possible, tout le fourrage qui resterait sur pied, que ce soit en fauchant (ou éventuellement en pâturant), afin de favoriser l'action des prédateurs. L'installation de perchoirs pour les rapaces représente aussi une mesure de lutte contre ces rongeurs. Elle est utile dans les endroits dépourvus de perchoirs naturels. Ceux-ci doivent être assez hauts (au moins 3 m) et stables. Ils doivent être attractifs pour les rapaces en étant pratiques et en leur permettant de surveiller une bonne portion de territoire.

## **Pulvérisateur : hivernage**

Une fois les derniers traitements effectués, le pulvérisateur sera nettoyé, contrôlé et remis en état. Il doit aussi être rangé hors gel ou protégé avec un produit antigel.

Pour le nettoyage, il existe des produits spéciaux (p.ex. Agroclean, All Clear Extra, BlancoNET, Dipurol ou Teepol), qui permettent un nettoyage en profondeur de l'appareil et sont particulièrement indiqués pour le débarrasser des résidus d'hormones et de sulfonilurées. Ces produits n'ont toutefois pas d'action antigel. Lors du lavage, il faut s'assurer que toutes les parties du pulvérisateur soient bien rincées, sans oublier les buses, les filtres et les anti-gouttes, à démonter et détartrer si nécessaire. Ces travaux de lavage ne doivent être effectués que sur des places dont l'écoulement est exclusivement relié à la fosse à purin. Les eaux de nettoyage ne doivent en effet pas partir dans les cours d'eau. Les stations d'épuration ne sont non plus pas en mesure de traiter ce genre de produits.

Après ce lavage, les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées.

**Stockage des produits :** la saison hivernale représente une bonne occasion de mettre de l'ordre dans le local de stockage des produits phytosanitaires et d'en faire l'inventaire. N'hésitez pas à retourner les produits dont vous n'avez plus besoin ou qui ne sont plus homologués. Pensez aussi à mettre à jour le matériel de protection (p.ex. gants, masques).

**Séances d'informations phytosanitaires :** les dates que nous avons retenues sont les mercredi 6 et jeudi 7 février 2013. Les séances auront lieu l'après-midi (13h30 à 16h00). Les lieux où se dérouleront les séances (une dans la Vallée de Delémont et l'autre en Ajoie) seront précisés ultérieurement. ➔ Réservez ces dates.

Sauf situation exceptionnelle, ce bulletin est le dernier de l'année. Nous tenons à vous remercier pour votre intérêt et votre fidélité et rappelons qu'il est possible à tout un chacun de recevoir notre bulletin d'information moyennant une modeste contribution aux frais de 10 frs. Nous restons bien entendu à votre disposition et, tout en vous souhaitant le meilleur pour la suite, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Station phytosanitaire cantonale



**P.P.  
2800 Delémont**

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 420 74 20  
F 41 32 420 74 21  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE